



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mars 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 mars 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2569 (2021) du Conseil de sécurité, adoptée le 26 mars 2021 au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ». La résolution 2569 (2021) a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

Ma lettre datée du 25 mars 2021, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (annexe I), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2021/287 (pièce jointe à l'annexe I) ;

Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (annexes II à XVI).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Linda **Thomas-Greenfield**



Annexe I**Lettre datée du 25 mars 2021, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité**

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2021/287) a été mis en bleu.

En ma qualité de Présidente du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 12 h 30 le jeudi 25 mars 2021 et expirera à 12 h 30 le vendredi 26 mars 2021.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote, en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à l'administrateur chargé de la Division des affaires du Conseil de sécurité (sutterlin@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du vendredi 26 mars 2021.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Linda **Thomas-Greenfield**



Conseil de sécurité

Provisoire
25 mars 2021
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions antérieures sur la question, notamment les résolutions 825 (1993), 1540 (2004), 1695 (2006), 1718 (2006), 1874 (2009), 1887 (2009), 1928 (2010), 1985 (2011), 2050 (2012), 2087 (2013), 2094 (2013), 2141 (2014), 2207 (2015), 2270 (2016), 2276 (2016), 2321 (2016), 2345 (2017), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017), 2397 (2017), 2407 (2018), 2464 (2019) et 2515 (2020), ainsi que les déclarations de sa présidence en date des 6 octobre 2006 (S/PRST/2006/41), 13 avril 2009 (S/PRST/2009/7), 16 avril 2012 (S/PRST/2012/13) et 29 août 2017 (S/PRST/2017/16),

Rappelant également la création, en application du paragraphe 26 de sa résolution 1874 (2009), d'un groupe d'experts qui suivrait les directives du Comité pour accomplir les tâches définies audit paragraphe,

Rappelant en outre le rapport d'activité en date du 28 août 2020 (S/2020/840) établi par le Groupe d'experts nommé par le Secrétaire général en application du paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) et le rapport final du Groupe, en date du 4 mars 2021 (S/2021/211),

Rappelant les normes méthodologiques applicables aux rapports des mécanismes de surveillance de l'application des sanctions, qui figurent dans le rapport du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (S/2006/997),

Se félicitant des efforts que fait le Secrétariat pour étoffer et améliorer le registre d'experts du Service du secrétariat de ses organes subsidiaires, compte tenu des indications données par son président dans la note publiée sous la cote S/2006/997, en particulier son paragraphe 11,

Soulignant, à cet égard, qu'il importe que le Groupe d'experts établisse en toute indépendance des évaluations, analyses et recommandations crédibles et étayées par des faits, conformément à son mandat, énoncé au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009),

Considérant que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 30 avril 2022 le mandat qu'il a confié au Groupe d'experts au paragraphe 26 de sa résolution 1874 (2009) et modifié au paragraphe 29 de sa résolution 2094 (2013), *décide* que ce mandat s'appliquera aussi aux mesures imposées par les résolutions 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017), *entend* réexaminer ce mandat et se prononcer sur sa reconduction le 25 mars 2022 au plus tard, et *prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions administratives requises à cette fin ;

2. *Demande* au Groupe d'experts de présenter au Comité, le 3 août 2021 au plus tard, un rapport de mi-mandat sur ses travaux, comme prévu au paragraphe 43 de sa résolution 2321 (2016), lui *demande également* de lui remettre ce rapport, après en avoir discuté avec le Comité, le 5 septembre 2022 au plus tard, lui *demande en outre* de remettre au Comité, le 28 janvier 2022 au plus tard, un rapport final contenant ses conclusions et recommandations, et lui *demande enfin* de lui présenter ce rapport, après en avoir discuté avec le Comité, le 25 février 2022 au plus tard ;

3. *Prie* le Groupe d'experts de soumettre un programme de travail au Comité trente jours au plus tard après sa reconduction, *invite* le Comité à réexaminer périodiquement ce programme de travail et à entretenir des contacts réguliers avec le Groupe d'experts sur ses travaux, et *demande* au Groupe d'experts d'informer le Comité de toute mise à jour dudit programme ;

4. *Souligne* que le Groupe d'experts doit établir des évaluations, analyses et recommandations crédibles et étayées par des faits, en toute indépendance et avec objectivité et impartialité, conformément à son mandat, énoncé au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) ;

5. *Exprime* son intention de continuer à suivre les travaux du Groupe d'experts ;

6. *Exhorte* tous les États, les organismes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées à coopérer pleinement avec le Comité créé par la résolution 1718 (2006) et avec le Groupe d'experts, en particulier en leur communiquant toute information dont ils disposeraient concernant la mise en œuvre des mesures imposées par les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017) ;

7. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe II**Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, ainsi que votre équipe, du ferme concours que vous continuez d'apporter pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution S/2021/287, déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant le renouvellement du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang Jun**

Annexe III

Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2021/287, déposé au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

Annexe IV**Lettre datée du 26 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du 25 mars 2021 appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », mis en bleu sous la cote S/2021/287. La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

Annexe V

Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 25 mars 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/287 portant sur la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Inde vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Inde auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) T. S. **Tirumurti**

Annexe VI**Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 25 mars 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/287 portant sur la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Irlande vote pour le projet de résolution S/2021/287.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de l'Irlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine Byrne Nason

Annexe VII

Lettre datée du 26 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/287, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

À cet égard, je vous informe que le Kenya vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Kenya auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Martin **Kimani**

Annexe VIII**Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 25 mars 2021, concernant le projet de résolution, publié sous la cote S/2021/287, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253) pour l'adoption des projets de résolution du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que le Mexique vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

Annexe IX

Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 25 mars 2021 de la Présidente du Conseil de sécurité, dans laquelle elle appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2021/287, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **A** Barry

Annexe X**Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 25 mars 2021, concernant le projet de résolution portant la cote S/2021/287, déposé au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

Conformément à la procédure arrêtée pour l'adoption des projets de résolution étant donné les circonstances actuelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il me plaît de vous informer que la Norvège vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de la Norvège auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mona **Juul**

Annexe XI

Lettre datée du 26 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 25 mars 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/287 relatif à la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution S/2021/287.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XII**Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/287, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les
Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XIII

Lettre datée du 26 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 25 mars 2021 de la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, Présidente du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution publié sous la cote S/2021/287, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

Annexe XIV**Lettre datée du 26 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre de la Présidente du Conseil de sécurité datée du 25 mars 2021, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution S/2021/287, déposé au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**

Annexe XV

Lettre datée du 25 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2021/287, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », je vous informe que les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Linda **Thomas-Greenfield**

Annexe XVI**Lettre datée du 26 mars 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 25 mars 2021 de la Présidente du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2021/287 déposé au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**
